

*

**Services d'urgence :****Sapeurs-Pompiers : 18****SAMU : 15****Police-Secours : 17****Gendarmerie : 02.37.24.25.70**

Il est recommandé de composer le 17 lorsque vous voyez une chose anormale sur la commune.

- Le n° d'urgence européen : 112. Accessible gratuitement partout dans l'Union européenne. Il offre en plus des numéros d'urgence nationaux, un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'UE. Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. Il est acheminé par le premier réseau disponible dans la zone d'appel

*** Centre anti-poisons : 01.40.37.04.04**

*** Service de Santé :**

- Centre Hospitalier Louis Pasteur 4, rue Claude Bernard
28630 Le Coudray : 02 37 30 30 30

Accueil 24 h sur 24.

- Hôpital Privé d'Eure et Loir, 2 rue Roland Buthier
28300 Mainvilliers : 02 37 18 41 00

Accueil 24 h sur 24.

*** Ramassage des ordures ménagères :**

Bac gris (ordures) + bac jaune (emballages recyclables et papiers)	Bac vert (bouteilles, pots et bocaux en verre)
Mercredi	3 ^{ème} jeudi du mois

Les bacs doivent être sortis la veille au soir. Les bacs gris doivent être déposés à gauche et les bacs jaunes à droite avec la poignée côté rue.

Un container textile est disponible près de la SCAEL pour que vous puissiez y déposer vos chaussures, textiles, sacs à mains...

Désormais, vous trouverez chez vos commerçants habituels un container pour y déposer vos piles usagées.

Les cartons, les ferrailles, les encombrants, les déchets verts, les gravats, les déchets spéciaux (peintures, solvants), les piles, les batteries, les déchets électriques et électroniques sont à déposer à la **déchetterie d'Illiers-Combray** dans la zone industrielle, 5 chemin de Marchéville Tél : 02.37.24.13.32

Horaires d'hiver (1/11 au 28/02)

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Mardi : Fermée

Mercredi : 13h30-17h30

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : Fermée

Samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Horaires d'été (01/03 au 31/10)

Lundi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30

Mardi : 9h00-12h00

Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30

Jeudi : Fermée

Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30

Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30

Les déchets admis le plus souvent sont :

- Solvants usés, huiles usées
- Déchets acides
- Déchets de peintures, vernis, encres et colles
- Petits déchets chimiques en mélange
- Déchets infectieux des soins médicaux ou vétérinaires
- Déchets métalliques, de papiers et cartons
- Pneumatiques hors d'usage
- Déchets de bois, encombrants ménagers divers
- Piles électriques et batteries usagées
- Déchets verts (provenant de jardinage,...)
- Déchets de béton, briques

SICTOM BBI

Service du Camion Vert

Si vous avez plus de 65 ans ou si vous avez une carte d'invalidité, vous pouvez faire appel au service de ramassage des végétaux à domicile pour vos végétaux courants de jardin (limité à un camion maximum) en appelant au

02 37 96 74 66 ou 06 16 28 52 49

Gratuit jusqu'à 2 m3

Payant en fonction du volume de déchets et limité à un camion au maximum :

- Supérieur à 2 m3 : 4 €uros
- Entre 2m3 et 4m3 : 10 €uros
- Supérieur à 4m3 : 20 €uros

Pour tous les autres renseignements, connectez-vous sur www.sictombbi.fr

*** Pacte Civil de Solidarité (PACS)**

A compter du 1^{er} novembre 2017, le PACS n'est plus enregistré au Tribunal d'Instance. Désormais, il vous suffit de venir en mairie du lieu de votre domicile pour l'enregistrement du PACS ou chez un notaire.

L'enregistrement du PACS en mairie est gratuit.

Les intéressés doivent au préalable produire plusieurs documents avant la signature du Pacs.

Ils doivent d'abord produire une convention de Pacs signée par chacun d'entre eux. Pour ce faire, ils peuvent soit effectuer eux-mêmes la rédaction, dater et signer une convention de PACS sous seing privé, soit faire appel à un notaire qui la rédigera. S'ils se pacsent à la mairie, les partenaires peuvent aussi remplir un formulaire de Pacs téléchargeable en ligne sur le site officiel de l'Administration Française <https://www.service-public.fr>

Les signataires doivent accompagner leur convention de Pacs des justificatifs supplémentaires qui suivent :

- une pièce d'identité : CNI (carte nationale d'identité), passeport ou bien permis de conduire ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou en copie intégrale ayant moins de trois mois (ou moins de 6 mois si le partenaire pacsé est né à l'étranger) ;
- une déclaration de Pacs et des attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune, ces formalités pouvant être accomplies en remplissant le formulaire d'attestations sur l'honneur et de déclaration de Pacs.

Des documents supplémentaires sont nécessaires si l'un des futurs pacsés n'est pas français. Il en est de même si l'un ou les deux concubins ont déjà été marié ou pacsé : dans ce cas, il doit fournir soit un livret de famille mentionnant son divorce, soit un acte de naissance mentionnant la dissolution du Pacs.

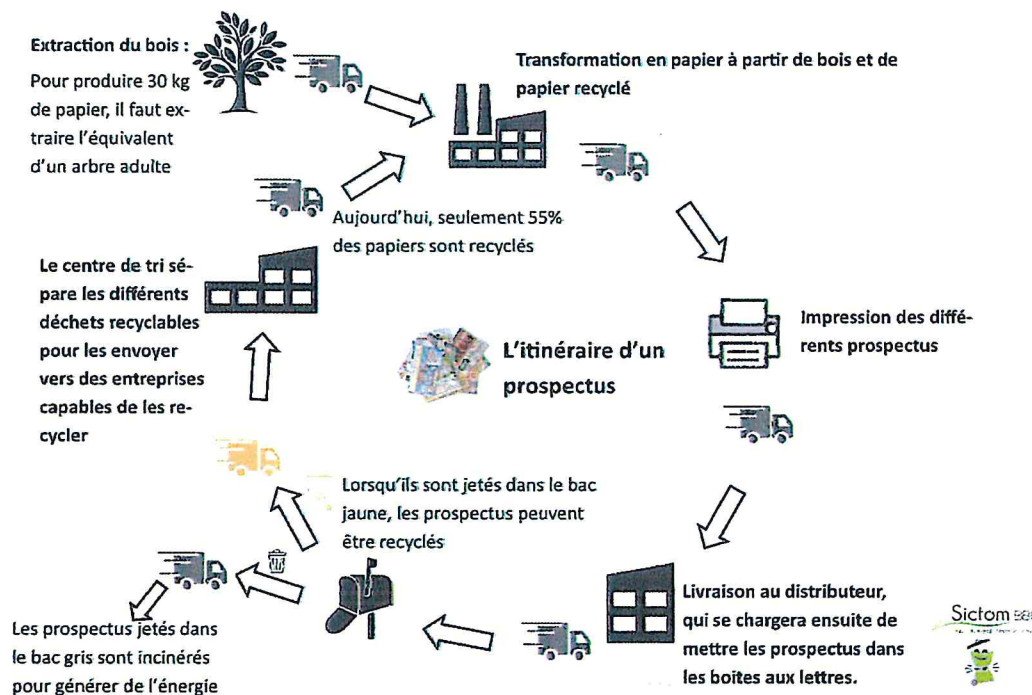
XVII - LE STOP PUB, UN AUTOCOLLANT QUI ECONOMISE 12 RAMETTES DE PAPIER PAR AN



En relevant le courrier, il n'est pas rare de trouver dans nos boîtes aux lettres de nombreuses publicités diverses et variées, qui souvent ne nous concernent pas ou ne nous intéressent pas. La plupart de ces prospectus et autres catalogues se retrouvent directement dans le bac jaune avant même d'être lus. **Cela représente environ 30kg de papier par foyer par an !**

Ce geste anodin a en fait de lourdes conséquences sur l'environnement que l'on ne soupçonne pas toujours. En effet, beaucoup d'étapes sont nécessaires pour amener ce flyer dans nos boîtes à lettres.

En voici un aperçu :



Pour que le flyer ou le catalogue arrive chez nous, il faut donc beaucoup de trajets en camion, de transformation et de consommation d'énergie. Tout cela peut être évité avec un geste simple : **la pose d'un autocollant Stop Pub.**

Avec cet autocollant, on évite la distribution de prospectus et publicités non adressées (distribution systématique dans toutes les boîtes aux lettres). On économise donc du papier et de l'énergie (carburant et électricité notamment). **Cependant, cela ne concerne pas les informations des collectivités, ni les publicités qui vous sont directement adressées** (catalogues pour lesquels vous vous êtes inscrits par exemple).

Où en trouver ?

Vous pouvez récupérer gratuitement un autocollant dans votre mairie ou en déchèterie, alors **n'attendez plus !**



Si vous constatez que votre Stop Pub n'est pas respecté, il existe une procédure très simple pour le signaler sur le site www.stoppub.fr/signaler-le-non-respect-dun-stop-pub/

XVIII – LISTE DES ENTREPRISES ET DES PRESTATAIRES DE SERVICES CONNUS A CE JOUR SUR LA COMMUNE

- Madame BOULLAY Cassandra, 2 route de Courville, vente à domicile
- Entreprise Travaux Agricoles DOS REIS-CABARET (SARL), 1 les Meriziers
- Monsieur GUILLAUME Christophe, 3 rue de l'Acacia, Menuisier
- Madame LEBLANC Angélique, 1 chemin des Martinets, Assistante Maternelle
- Monsieur TÉTON Pierric, 1 rue de l'Acacia, travaux de jardinage services, jardinier, services à la personne
- Monsieur TOROSSIAN Pascal, 1 rue du Lavoir, La Gouëthière, Auto - entrepreneur : électricité, plomberie, revêtement de sols et murs, plaquiste
- SCAEL, 5 route de Courville, entreprise agricole

XIX – DEPISTAGE DES CANCERS, OU EN ETES-VOUS ?

DEPISTAGE
DESCANCERSCentre de coordination
Centre-Val de LoireDEPISTAGE DES CANCERS,
Où en êtes-vous avec vos dépistages ?

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Centre-Val de Loire (CRCDC) envoie des invitations pour participer aux programmes de dépistage des cancers dans la région.

DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN



50 à 74 ans

Tous les deux ans, les femmes âgées de 50 à 74 ans reçoivent un courrier d'invitation pour réaliser une mammographie (radiologie des seins) et un examen clinique des seins chez un radiologue agréé.

Dans le cadre du programme national, les mammographies jugées normales par le premier radiologue sont revues systématiquement par un second radiologue (permettant de détecter environ 6% des cancers du sein).

Prise en charge à 100% de l'examen (mammographie et examen clinique) par l'Assurance maladie.

DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



50 à 74 ans

Tous les deux ans, les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans, sont invités par courrier à consulter leur médecin traitant. En fonction du niveau de risque pour le cancer colorectal, ce dernier remet un test de dépistage à son patient ou l'oriente vers des modalités de dépistage adaptées à sa situation.

Le dépistage organisé du cancer colorectal consiste en la réalisation d'un test de recherche de sang dans les selles. Rapide et indolore, il est à réaliser chez soi.

Prise en charge à 100% de l'analyse du test par l'Assurance maladie.

DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



25 à 65 ans

Ce dépistage est recommandé pour toutes les femmes de 25 à 65 ans (ayant eu des rapports sexuels).

Le dépistage repose sur l'analyse d'un prélèvement cervico-utérin (frottis), réalisé par un professionnel de santé (gynécologue, généraliste, sage-femme, etc.) dans les intervalles recommandés :

- ➔ Tous les 3 ans entre 25 et 30 ans (après 2 tests normaux réalisés à 1 an d'intervalle)
- ➔ Tous les 5 ans entre 30 et 65 ans.

Un courrier d'invitation à participer à ce dépistage est envoyé aux femmes pour lesquelles ces délais ne sont pas respectés.

Prise en charge à 100% de l'analyse du prélèvement par l'Assurance maladie sur présentation de l'invitation.

PARTICIPATION AUX DÉPISTAGES DES CANCERS 2019-2020

(Nbre de personnes dépistées / nbre de personnes invitées)

Dans votre canton d'ILLIERS-COMBRAY

Pour le dépistage organisé du
cancer du sein :

51 %

Pour le dépistage organisé du
cancer colorectal :

30 %

En Centre-Val de Loire :

58,1 %

des femmes de 25 à 65 ans
font un dépistage régulièrement.
(Période 2017-2019)

CRCDC-CVL - Antenne 28 - 8 rue Blaise Pascal - Technopolis 2 - Bât A - 28000 Chartres

Sein : 02.37.31.32.66 | Colon : 02.38.54.74.02 | Col de l'utérus : 02.47.47.99.94

f Depistagedescancers.CVL e <https://www.depistage-cancer.fr/centre/>

Par un beau soleil ☀



La cérémonie du 11 Novembre



Avec le dépôt de gerbe, la lecture du texte sur les anciens combattants par les enfants de Cernay.

*Nous vous souhaitons un Joyeux
NOËL et une Bonne Année 2022*

